Dévalisé ! — Dans la nuit du mercredi à jeudi, la poulailler de M. Deemnliez, cabaretier, rue Pierre-Legrand, a été dévalisé : huit poules et deux coqs ont disparu.

Les petits faits. — Procès-verbal a été dressé contre Céline V..., boulevard Victor-Hugo, pour vols dans un grand magasin de la rue Nationale.

Etat-Civil de Lille

BONBONS pour le NOUVEL AN en Chocolat Thomas, 5, r. du Priez, LILLE

Du 4 janvier

Naissances. — Verbest Elisa, rue Magenta, 81. — Mairesse Hélène, pl. Philippe-le-Bon, 15. — Vermersch Madeleine, rue Carnot, 6. — Galle René, rue d'Artois, 135. — Sternheim Raymond, rue de la Barre, 25. — Bonnet Simonne, rue de Rivoli prolongée, 30.

Décès. — Cartier Maria, 71 ans, épouse de Joseph Oudart, impasse Théry, 4. — Claeren Charles, 56 ans, époux de Coralie Debacker, r. de la Concorde, 19. — Dumont Charlotte, 71 ans, épouse de Félix Deswarte, rue Montaigne, 3. — Van Becelaere Maurice, 5 jours, rue Jules-de-Vleeschauwer, 38. — Insléger Marguerite, rue Buffon, 22. — Kfenna Achille, 7 mois, cour Gallée, 2. — Fouacha François, 4 mois, cour des Sarrazins, 29. — Verdière Jules, 58 ans, époux de Adélaïde Durobart, cité Desmottes, 11. — Dupont Paul, 65 ans, époux de Eveline Petit, rue d'Anjou, 4. — Cousin Antoine, 75 ans, veuf de Mélanie Mas, rue des Trois-Mollettes, 42. — Mercier Aurélie, 40 ans, célibataire, rue Masséna, 4. — Erculisse Hiarlette, 71 ans, veuve de Ludovic Urbain, r. Bosquet, 1. — Gouy Victoire, 77 ans, veuve de Louis Deremaux, rue de Paris, 224. — Decreton Marie, 7 mois, cité Mallet, 13. — Hennion Simonne, 4 ans, rue Malesherbes, 15.

NE L'OUBLIEZ PAS

Nous rappelons que le BULLETIN IMMOBILIER de *La Croix du Nord* paraît les mercredis et samedis en dernière page du journal.

L'insertion ne coûte qu'un franc, et à forfait pour un mois, cinq francs.

Nos lecteurs ont l'avantage tout en payant un prix très modique, de profiter de la publicité d'un organe des plus répandu, et ont, par le fait même, la certitude de trouver ce qu'ils demandent.

ROUBAIX

L'électrolysation des conduites d'eau potable. — MM. Pelerin, ingénieur-directeur de la Société de constructions mécaniques et électriques du Nord ; Béghin, professeur de chimie à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, et Demagnot, ingénieur-conseil, ont continué, jeudi, dans l'après-midi, près du Pont du Geline-d'Eau, les expériences dont nous avons déjà parlé. Il s'agit, on le sait, de trouver le moyen d'éviter l'électrolysation des conduites métalliques souterraines par les courants électriques retournant à l'usine motrice des tramways.

Du fait de ces expériences, le service des tramways a subi d'importantes perturbations du quatre heures à cinq heures et demie.

Le Jiu-Jitsu à Roubaix. — Nous apprenons que le professeur Ré-Nié a accepté le défi qui lui était lancé par le lutteur roubaisien, M. Bogaert, défi dont nous avons publié les termes hier. L'enjeu sera de 3.000 francs.

Prévoyance de l'Avenir. — Les sociétaires sont prévenus que la recette commencera dimanche 7 janvier, à 9 heures, et, pour éviter l'encombrement, la série 1133 sera installée dans la salle du haut de l'Hôtel des Pompiers.

N. B. — Les sociétaires rentiers sont priés de faire établir leur certificat de vie et de le faire parvenir au siège avant le 15 janvier.

Pour vos **COUPONS** adressez-vous Banque **Albert PERIER**
49 bis, rue Saint-Georges. — ROUBAIX

Les accidents du travail. — Julia Vananoost, 14 ans 1/2, tisserande chez M. Emile Delettre, s'est luxé le pied en descendant de son ponton. 15 jours de repos ; docteur Picquet.

— M. Charles Tiberghien, 25 ans, peintre chez M. Léon Coulsteux, rue Pellart, s'est blessé en dépliant une porte.

— M. Emile Saffre, 19 ans 1/2, apprêteur chez MM. G. Browaeys et Cie, s'est blessé aux doigts de la main droite en tombant. 20 jours de repos ; docteur Montaigne.

— Eugène Voreux, 14 ans 1/2, chaudronnier chez Mme veuve Mercier, rue d'Italie, s'est arraché l'index gauche à une feuille de cuivre. 15 jours ; docteur Lepers.

— M. Cyrille Delesalle, 47 ans, domestique chez M. E. Théodore, rue du Fresnoy, a été blessé à la main gauche par un coup de crochet. 20 jours de repos ; docteur Lepers.

— Mlle Laure Bontemps, 19 ans, couturière chez M. Georges Selliez, s'est piquée au pouce droit. 4 semaines de repos.

— M. Pierre Haan, 50 ans, domestique chez M. Alphonse Beert, plafonneur, a reçu un coup de pied de cheval à la cuisse gauche. 3 semaines de repos ; docteur Picquet.

M. Charles Baert, 60 ans, peintre chez M. Hector Lecluse, s'est fracturé le poignet droit en tombant d'une échelle. Repos de 4 semaines ; docteur Lherbier.

— M. Henri Verfaille, 31 ans, trieur au peignage de l'Epeule, s'est fait une entorse du poignet gauche. Repos de quinze jours ; docteur Catteau.

A qui le portemonnaie. — M. Desbonnets, rue de l'Industrie, 55, a trouvé, il y a quelques jours, un portemonnaie contenant une somme d'argent et plusieurs paquets d'aiguilles.

Un vol dans un cabaret inhabité. — Dans la nuit du mardi à mercredi, des individus se sont introduits, à l'aide d'une fausse clef, dans l'estaminet portant le numéro 6 de la rue Newcomen, inhabité depuis quelques jours et qu'occupait auparavant M. Louis Delisy, maintenant installé rue des Champs.

Ils ont enlevé quatre fûts de quinze litres, contenant de l'amer, du genièvre, de l'eau-de-vie et du malaga, et portant la marque de l'« Alliance Coopérative ».

Les fûts ont été retrouvés vides mercredi matin, rue du Brondeloir, par des agents de service.

Tribunal de Simple police

Audience du jeudi 4 janvier

Juge de paix, M. DE RENTY. — Ministère public, M. LACRE, commissaire de police du 1er arrondissement. — Huissier audencier : M. BUSS.

Cette audience a été très chargée. Commencée à 9 h. 1/4, elle n'a pris fin qu'un peu avant midi. C'était d'ailleurs à prévoir, la semaine précédente, comme dernière du trimestre, n'ayant pas eu d'audience.

Beaucoup de contrevenants aux lois sur le travail ont comparu et ont été condamnés ; d'autres ont été renvoyés à huitaine.

Le Tribunal a eu à sévir, comme toujours, contre de nombreux cabaretiers et logeurs qui ne peuvent se décider à obéir aux règlements de police.

Les affaires de violences ont occupé le reste du temps. Par extraordinaire, très peu de poivrards.

Les contraventions aux lois sur le travail

M. Louis Derville, entrepreneur de charpente et menuiserie, s'est vu dresser quatre contraventions par M. l'inspecteur du travail : pour organes dangereux non protégés, pour non évacuation des poussières dans ses ateliers, pour sol malpropre et pour mauvais entretien et éclairage insuffisant des cabinets d'aisance. Il est condamné à 4 amendes de 15 francs.

— M. Alphonse Doliqueque, chaudronnier, a fait travailler plus de 10 heures par jour un ouvrier de moins de 18 ans : une amende de 5 francs.

— M. Edouard Calliot, entrepreneur de carrelage, a employé pour le transport de lourds fardeaux un ouvrier de moins de 18 ans : 5 fr. d'amende.

— Quinze francs d'amende à M. Henri Desbouvries, escargasseur de déchets de coton, qui n'a pas employé des moyens suffisants d'évacuation des poussières dans ses ateliers et a omis de munir de ventilateur chaque escargasseur.

— M. Victor Delomme, logeur à Wasquehal, a occupé deux ouvriers non munis de livrets et a omis, en outre, de les inscrire sur son registre : quatre amendes de 5 fr.

— Pour n'avoir pas affiché chez lui le tableau des heures de travail, M. Jean Vandenbossche, fabricant de galoches, est condamné à une amende de 5 fr.

— Deux amendes de 5 francs à M. Constant Quartier, fondeur à Croix, dont les ateliers n'étaient pas assez chauffés et qui n'y a pas établi un système d'aérage suffisant pour l'évacuation de l'oxyde de carbone dégagé par le coulage de la fonte.

— M. Alphonse Toulemonde est condamné à deux amendes de 5 francs pour défaut d'affichage de l'horaire du travail et pour mauvais entretien des cabinets d'aisance.

Les violences

Julienne Goethals a exercé des violences sur Varcoutère, 8 jours de travail. — Jules Soyez a été rien moins que tendre avec sa femme, 3 jours de travail. — Angèle Vancaelmont a essayé sa poigne sur Julienne Belin, 1 jour de travail. — 1 jour de travail également à Alphonse Samain, qui a porté des coups à Clovis Verhaeghe. — Fleuris Castelain a choisi pour victime J.-B. Anselin, 1 journée de travail. — Fernand Caron et Alfred Deldicque ont frappé, le premier Théophile Ferret, le second Emile Castelain, à chacun 1 journée de travail. — Richard Boghaert et Henri Rasson sont tous deux tombés sur Louis Samays, deux journées de travail aux deux agresseurs. — 3 journées de travail à Edmond Vaeghenaghem pour violences sur Louis Masurel.

Police des cabarets

Ont tenu leurs établissements ouverts après l'heure : Charles d'Hooghe, Adolphe Loquet, Sylvie Devolder et Louis Dumortier.

Chacun d'eux, ainsi que les consommateurs qui se trouvaient attablés au moment de la contravention, sont condamnés à une amende de un franc.

Etat-civil de Roubaix

BONBONS pour le NOUVEL AN en Chocolat Thomas, 5, r. du Priez, LILLE

du 4 janvier

Naissances. — Henri Carpeaux ; Marie Heessens, rue Blanchemaille. — Léon Serre, rue Pellart, 48. — Andrée Loufeld, rue d'Hem, maison Nollart, 2. — Léon Rotsaert, rue Dombasle cour Soete, 2. — Gaston Leclercq, rue de Soubise cour Watteau, 20. — Suzanne Dajardin, rue Blanchemaille, 84.

Décès. — Léon Leroy, 41 ans, rue et cité Delattre, 1. — François Debut, 11 jours, r. Beaurewaert, 9. — Marthe Playa, 11 mois, r. Choiseul cour Foveau, 28. — Henri Desjardin, 10 ans ; Henri Derveaux, 65 ans, rue Blanchemaille.

PRINCESSE MAKOKO *Savon Victor Vaissier* Nouveau parfum exquis

WATTRELOS

Vol à la chapelle de Notre-Dame de Délivrance au Bas-Chemin. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont fait sauter le cadenas placé sur la porte-grillage de la chapelle de Notre-Dame de Délivrance au Bas-Chemin, attenante à la ferme de M. Isidore Liagre-Cocbeteux.

Les malfaiteurs sont entrés dans la chapelle, ils ont fracturé la tronc qui ne renfermait pas grand chose car les petites offrandes avaient été retirées la veille.

Cette chapelle est entretenue par la famille Liagre.

La fin de la grève de chez Leclercq-Dupire. — Tous les ouvriers tisserands grévistes de l'établissement Leclercq-Dupire, ont repris le travail hier matin.

Les ouvrières qui avaient quitté le tissage avant-hier, ont également repris leur travail dans l'après-midi.

L'entente s'est faite d'un commun accord entre les patrons et les ouvrières et les ouvrières.

La fraude. — Les préposés Petit Jean et Hardoin Emile, de service à la Croisade-Cassel, ont arrêté Merbeck Henri, 30 ans, peigneur, à Herseaux, et Duriez Marie, 29 ans, bambrocheuse, à Herseaux (Belgique). Ils étaient porteurs de 600 gr. de café torréfié, valeur 6 fr. 60.

Le brigadier et préposé, Place Emile et Hermand Jules, ont poursuivi et arrêté Chambart Fernand, 23 ans, rue de Bapaume, à Croix. Il était porteur de 9 kilos de tabac haché, d'une valeur de 112 fr. 50.

Une saisie importante. — Le capitaine Pontoise Adonis, le lieutenant Raoul Edmond, le brigadier Lasiere Charles et les préposés Thomas Achille, Barocquier Henri, Dorégnancourt Jean-Baptiste, Cordié Victor, Leveit Arthur et Mauricl Paul, de service à la rue du Toquet, ont surpris quatre fraudeurs qui introduisaient des marchandises dans une maison de la ruelle Mercier qui est habitée par la femme David Gruart. Cette dernière déclare qu'elle ne connaissait aucun des fraudeurs.

Les fraudeurs sont Ackerman Auguste, 29 ans, homme de peine ; Renard Alfred, 49 ans, ouvrier agricole, tous deux à Roubaix ; Delecueillerie Félix, 25 ans, et Deffaux César, sans profession, tous deux à Tourcoing.

Les marchandises consistaient en 320 kil. de tabac haché et 215 kil. de café en fèves. Le tout d'une valeur totale de 4.615 fr.

Accidents de travail. — Aux établissements Kuhlmann, an homme de peine, Moïse Verrue, 38 ans, s'est blessé à la jambe droite en tombant avec une cruche d'acide nitrique. Docteur Dupré, 10 jours.

— Au peignage de M. Léon Allart et Cie, un homme de peine, Lebrun Henri, 32 ans, rue Sébastopol, à Roubaix, s'est blessé au pied droit en tombant du quai. Docteur Debucby, 8 jours.

WATTRELOS. — Du 4 janvier. — Naissances. — Léon Boadrolt, Plume. — Désiré Pinachant, rue Faidherbe, 238. — Jeanne Maclin, rue Pierre Catteau, 41. — Charles-Louis Braye, rue des Champagnes, 2.

CROIX

La mendicité est interdite. — Le gendarmerie a arrêté deux individus qui mendiaient dans le quartier Saint Pierre, jeudi après-midi.

Accident de travail. — A l'usine Seycove-Dubocage, un chauffeur, Julien Verstreeten, 39 ans, est tombé dans l'atelier et s'est fait une entorse au genou droit.

CROIX. — Du 4 janvier. — Naissance. — Simonne Janssens, rue de Bapaume, 9.

WASQUEHAL

L'épidémie d'influenza, dont les cas s'étaient multipliés depuis quelques semaines, tend, heureusement, à disparaître. Rares sont les personnes qui n'en ont pas subi les atteintes.

WASQUEHAL. — 4 janvier. — Naissance. — Vandenbesselaere Raymond, quartier de la Planche au Riez.

HEM

Une épidémie de grippe, d'un caractère heureusement très bénin, sévit en ce moment dans la commune. Il est peu de familles qui n'aient été ou ne soient éprouvées par le mal qui s'attaque surtout aux enfants en bas-âge et aux vieillards.

Il a été enregistré à l'état-civil durant le mois de décembre, 12 naissances, 88 décès, 4 mariages.

HEM. — Du 1er au 4 janvier. — Naissances. — Suzanne Dewer. — Noël Delever, Trois-Baudets.

Décès. — Henri Prévot, 31 ans, journalier, Trois-Baudets.

Librairie de la " CROIX du NORD "
15, rue d'Angleterre, LILLE

CYR

Loi menteuse,
Loi trompeuse
Loi voleuse

—o—

PRIX :

1 exemplaire 0.05, *franco* 0.10
10 exemplaires 0.30, *franco* 0.50
100 exemplaires 2.25, *franco* 3.00
1000 exemplaires 17.50, *franco* 20.00

TOURCOING

Les Etrennes des Expulsés

SEPTIÈME LISTE

Mme Paul Tranoy, 10 fr. — Mme Pesat-Voreux, 2 fr. — Mme Descamps-Lamand, 5 fr. — Mme Leurent-Lannoy, 5 fr. — M. et Mme Leuwat-Hassebroecq, 5 fr. — Mlles Voreux-Destombes, 5 fr. Mme Arsène Malfait, 10 fr. — Mme Dupréz-Lepers, 10 fr. — Mme René Tiberghien, 5 fr.

Total de la 7e liste	57 fr. 00
Listes précédentes	1.555 fr. 00
Total	1.612 fr. 00

Les bureaux du Service des Eaux, aux termes d'une délibération prise par les Conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing, vont être transférés au Fresnoy, dans un édifice qui sera construit à cheval sur le territoire des deux villes. Avant d'acquérir le terrain nécessaire, une enquête commodo et incommodo est ouverte à la Mairie de Tourcoing. Le samedi 13 janvier, de deux à cinq heures du soir, un commissaire-enquêteur entendra les observations relatives à l'achat de 2.000 mètres carrés de terrain, bornés par la rue du Capitaine-Hubert, vers Roubaix et par la rue du Fresnoy, vers Tourcoing.

La XXXIIe fête fédérale de gymnastique. — La commission des installations à établir sur le terrain de la fête s'est réunie jeudi, à 5 h. 1/2, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Emile Lecomte, adjoint.

Etaient présents : MM. Delespierre, Wagnon et Delattre, conseillers municipaux ; Emile Frère, E. Thieffry, L. Delsenoy, L. Delescluse, J. Piet ; Sevin, architecte de la Ville.

Lecture est donnée d'un avant-projet de construction et de décoration des tribunes, lequel sera soumis aux entrepreneurs ayant demandé ou qui demanderaient à être admis comme soumissionnaires.

La commission des récompenses se réunira samedi prochain, à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Succès d'un Tourquennois à l'Ecole des Beaux-Arts. — M. Henri Maillard, fils de M. J.-B. Maillard, archivistes, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture). Ce succès est d'autant plus flatteur pour notre jeune concitoyen que le nombre des concurrents était de 500 et que celui des admissions n'a été que de 45.

Nous prions M. Henri Maillard d'agréer tous nos compliments : il marche dans la voie où son digne père s'est acquis une réputation méritée d'artiste délicat.

Le tronc fracturé trouvé sur la berge du canal, mercredi matin, avait été dérobé à l'église Saint-Louis.

Ce tronc était mobile. On l'avait placé près de la crèche édifiée à la Noël. Samedi dernier, M. le curé l'avait vidé. D'après ce qu'on croit il ne contenait guère que un à deux francs.

Accidents de travail. — Joseph Brocq, 31 ans, chauffeur de four à l'usine à gaz, a reçu sur le pied gauche une porte de corque qu'il replaçait. Chute de l'angle deux doigts première article. Docteur Huriez ; dix jours de repos.

— Auguste Bandouy, 24 ans, chaudronnier, rue de Roubaix, 27 bis, hernie en tombant d'un bouilleur sur le sol. Docteur Cuisset ; dix jours de repos.

— Pierre Deschieter, 29 ans, menuisier, rue du Canal, 11, chute d'une pièce de bois sur la main gauche. Dix jours de repos ; docteur Cuisset.

— Emile Deforest, 23 ans, tisseur, rue de Roubaix, 24, plaie infestée à l'index gauche à la suite d'une piqûre de chardon. Docteur Defossez ; une dizaine de jours de repos.

— Léopold Pollet, 43 ans, tisserand, rue de la Croix-Rouge, 74, effort en soulevant un rouleau. Docteur Playoust ; dix jours de repos.

— Clotaire Lemaire, 51 ans, mécanicien, rue Faidherbe, chute dans un escalier. Contusions exigeant 10 jours de repos. Docteur Huriez.

Voleur en faite. — Mercredi, à neuf heures du soir, un voleur entre à la boucherie-charcuterie de M. Henri Voreux, rue du Brun-Pain, 185, prit un jambon et un morceau de lard et s'enfuit. Mme Voreux avait surpris le malfaiteur au moment où il sortait de la boutique. Elle avertit son mari qui le poursuivit en tirant en l'air un coup de revolver et en criant « au voleur ». Rue de l'Hippodrome, M. Voreux renonça à la poursuite, car le malfaiteur avait pris une grande avance. Le jambon et le morceau de lard, jetés pendant la fuite, ont été retrouvés, jeudi matin, dans le champ de courses.

Etat-civil de Tourcoing

du 4 janvier

Naissances. — Lutun André, rue d'Anvers, 17. — Decoster René, rue de Gand, 335. — Honoré Denise, rue de Tournai, 51.

Décès. — Péronne César, 3 mois, rue de la Blanche-Porte. — Vancommelbecque Henriette, 77 ans, rue de Lille, 121. — Lavaillar Lévine, 83 ans, et Droaart Pierre, 82 ans, rue d'Havré, 3.

HALLUIN

Contrainte. — En vertu d'une contrainte par corps, la gendarmerie a arrêté Adolphe Lietard, chiffonnier, au Mont d'Halluin.

LINSELLES

A propos de l'incendie

M. Coupillaud a interrogé, jeudi, Alexandre Delcroix, l'individu arrêté comme auteur présumé de l'incendie qui dévora, le 1er janvier, deux granges appartenant à M. Delobel.

Delcroix nie énergiquement. Comme il ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés, il sera soumis à un examen du docteur Pattoir.

Arrestation. — Le garde-champêtre Dupont a arrêté, pour mendicité et ivresse, Emile Barbion, 40 ans, né et domicilié à Tourcoing. Le prisonnier a été couduit à Lille.

RONCQ

Une vieille affaire. — Dans la courant du mois de novembre trois vols étaient commis à Roncq : chez M. J.-B. Vandenbusch, hameau du Pied de Bœuf, on dérobait une somme de 150 fr. et des vêtements ; M. Pierre Vansteenkiste, hameau du Blanc-Four, éprouvait un préjudice d'environ 200 fr. Enfin, le clapier de M. Vannaveske, était dévalisé.

L'auteur de ces vols, un sieur Jules Depoorter, a été arrêté, il y a seulement quelques jours.

Interrogé, jeudi, par M. Coupillaud, il a nié les faits les témoins qui ont été confrontés avec lui l'ont parfaitement reconnu.

Depoorter passera incessamment en correctionnelle.

BOUSBECQUE. — Décès. — Henriette Biarée, 18 mois, rue Saint-Joseph. — Pierre-Joseph Etiny, 72 ans, rue de Wervicq.

PHOSPHATINE FALIÈRES Aliment des Enfants

WERVICQ BELGIQUE. — Un incendie s'est déclaré jeudi soir, vers 5 heures, dans une maison située près de l'estaminet Siérin.

QUESNOY-SUR-DEULE. — **Piqûre.** — A la filature de MM. Poullier-D'Halluin et Fils, Anatole Delesalle, 14 ans, metteur de rubans, en retirant des agrafes d'une courroie s'est fait une piqûre infectieuse au genou gauche. Le médecin évalue à 12 jours l'incapacité de travail.

QUESNOY-SUR-DEULE. — Du 4 janvier. — Décès. — Maurice Dessein, 4 ans, rue de Warneton. — Charles Loeil, journalier, 78 ans, rue de l'Hospice.

DUNKERQUE

Vol de 10,000 francs

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de M. Beyaert, fabricant de tuiles à Rosendael, rue du Four-à-Chaux.

Le coffre-fort fut d'abord renversé et on tenta de le fracturer sur place. Ne pouvant en venir à bout, ils le sortirent et le déposèrent sur une voiture à bras. Les cambrioleurs se rendirent à la *drève anglaise*, où personne ne passe le soir venu.

Là, ils parvinrent à ouvrir le coffre et firent main-basse sur près de 10.000 francs de valeurs et d'argent, dont 5.000 francs de titres au porteur. Il y avait un billet de 1.000 francs, un de 500 et le reste en or et en argent.

En jetant les papiers inutiles, ils abandonnèrent un billet de 500 francs retrouvé au pied d'un arbre.

On devine l'émoi de M. Beyaert en voyant son bureau ouvert et le coffre disparu. Quelques instants après, ce dernier était découvert dans la drève anglaise.

Prévenu par M. Guenin, commissaire, le parquet de Dunkerque s'est rendu à Rosendael jeudi après-midi.

On a pu établir que les voleurs devaient être quatre ou cinq. Le coffre pesait plus de 500 kilos.

On est atterré par l'audace toujours croissante des malandrins.

A propos d'un petit cadavre. — L'enquête ouverte par M. Rougeron, commissaire, relativement au cadavre du bébé, découvert, mercredi matin derrière le bâtiment des douanes, près du Pont Royal, a rapidement abouti.

La mère coupable est Zélie Strasseele. Celle-ci a avoué qu'une femme Vermelle, cartomancienne, avait consenti à déposer le petit corps sur le seuil d'une maison de la rue Marengo. Or, on ignore par qui le cadavre fut ensuite porté de là à l'autre bord du canal.

Zélie Strasseele a été écrouée, jeudi, à 4 heures. La femme Vermelle a été avisée d'avoir à se tenir à la disposition du Parquet.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, pratique toujours les prix les plus modérés ; elle n'admet pas les rabais dangereux qui l'obligeraient à sacrifier la qualité aux prix. Son principe est de demander au commerce, largement entendu et exercé, la juste rémunération qu'un commerce restreint et tendu lui refuserait.

DOUAI

Elections de délégués mineurs

Les élections de délégués mineurs pour les concessions minières, dont le siège est dans l'arrondissement de Douai sont fixées comme suit :

21 janvier. — Toutes les fosses de la Compagnie des mines d'Aniche, sauf la fosse Dejardin, la fosse Saint-Roch, des mines d'Azincourt ; toutes les fosses des mines de l'Escarpelle, sauf la numéro 5.

4 février. — Fosse Dejardin des mines d'Aniche, et fosse numéro 5 des mines de l'Escarpelle.

Le scrutin aura lieu de neuf heures du matin à quatre heures du soir, aux dates indiquées, et, en cas de ballottage, recommencera le dimanche suivant.

Artilleur noyé

Jeudi, vers 11 h. du matin, on a retiré de la Scarpe, près du pont de l'Esplanade, le canonnier Debrabant, de la 4e batterie du 27e d'artillerie, dont l'absence au corps était signalée depuis trois semaines.

Le malheureux était tout habillé et ceint de son sabre ; le corps ne porte aucune trace de violences et tout fait supposer que le pauvre soldat, trompé par l'obscurité, aura été victime d'un accident en rejoignant sa caserne. A remarquer qu'à cet endroit, le garde-fou est brisé à diverses places.

Vol. — Procès-verbal a été dressé par la police à la charge du nommé Jules Dupuis, domestique chez M. Keller, blanchisseur à Douai, pour vol de deux sacs d'avoine, valeur 30 fr., qu'il a revendus à son patron pour la somme de 6 fr.

VALENCIENNES

Accident. — Angèle Beauvoie, 22 ans, d'Oisy, passait mardi sur la place de la Gare lorsqu'elle tomba, se fracturant le pied droit.

Elle a été aussitôt transportée en voiture à l'Hôtel-Dieu.

DENAIN

Agression contre le citoyen Selle

Le journal qu'on ne peut prendre qu'avec des pincettes raconte que mardi soir, le citoyen Selle, député, maire de Denain a été l'objet d'une agression, chez lui, de la part de deux individus restés inconnus.

Le citoyen Selle était sorti dans la cour de son habitation ; il venait de rentrer quand une violente poussée fit presque céder la porte.

Le citoyen Selle prit un revolver, monta au premier étage et ouvrit la fenêtre. Les deux individus étaient, à ce moment, à cheval sur le mur et se laissaient tomber à terre pour prendre la fuite.

La police, paraît-il, continue son enquête.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des Tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à M. H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

BELGIQUE

Etat-civil de Tournai

Du 27 décembre 1905 au 2 janvier 1906

Naissances. — Marthe Lovis, r. du Parc. — Eva Hélin, ch. Cinquante-Cinq. — Rodolphe Laurent, rue Morelle. — Jeanne Verbreuk, rue des Sœurs de la Charité. — Claire Quietard, ch. de Barges. — Grégoire Dumortier, ch. de Barges. — Emile Dramart, r. de l'Esplanade. — Alfred Dubois, rue Marvis. — Georges Richelieg, rue de laTure. — Ghislaine Delvaux, ruelle Minjean. — Fernande Ménart, ch. de Lille. — Emile Liéaart, rue de la Galteria. — Marie-Louise Damien, rue des Sœurs-Noires. — Ernest Faidherbe, rue de Paris. — Albert Persyn, rue des Recollets. — Eugène Landrieu, enclos du Béguinage. — Marcel Reynvoet, ch. de Lannoy.

Publication de mariage. — Georges Cornille, ouvr. agric., à Frasnes, et Louise Deltour, servante, à Frasnes.

Mariages. — Cyrille Bekaert, 25 ans, domest., r. du Viaduc, et Marie Vendekeern, 29 ans, cabaret., rue Royale. — Julien Dubuisson, 22 ans, ouvr. cordonn., r. du Ballon, et Pauline Mespouille, 19 ans, chamerr., rue Blandinoise. — Emile Van den Broeke, 43 ans, chaufourn., r. As-Poids, et Rosalie Dubuisson, 25 ans, ménag., r. As Poids, v. de Léonard Roger.

Décès. — Marie Tricart, 35 ans, rue du Viaduc, v. d'Antoine Grard. — Marie Castermane, 20 ans, r. Prévost. — Virginie Dumoulin, 77 ans, r. de Monne, v. de J.-B. Faignard. — Julie Renard, 73 ans, ép. de Amand Devaux, r. de l'Esplanade. — Amélie Hubert, 55 ans, r. du Rempart, v. d'Amédée Blandeviler. — Augustine Dubois, 82 ans, r. des Sœurs-de-la-Charité, v. en 1res noces d'Hubert Renaut, et en 2es ép. d'Auguste Gahide. — Adolphe Wastrade, 17 ans, r. Blandinoise, ép. de Adeline Delcroix. — Célina Haillot, 75 ans, ch. de Renaix, v. de Raoul Baudechon. — Paul Gorez, 6 mois, r. Prevost. — Gaspard Prayez, 82 ans, r. des Sœurs-de-la-Charité, ép. de Joséphine Sénéchal. — Pierre Storme, 60 ans, q. Vifquin, ép. d'Anaïs Fischer. — Désiré Carré, 14 ans, place aux Oignons. — Camille Bultheel, 5 mois, r. Bodar. — Joséphine Swerpe, 62 ans, r. Haigne.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

DUEL

entre le commandant Driant et le général Percin

LE GÉNÉRAL PERCIN BLESSÉ

Paris. — A la suite d'un article du commandant Driant, qui vient de prendre sa retraite, le général Percin avait envoyé ses témoins, les capitaines Gaine et du Dupontuis, à M. Driant, qui chargea M. Judet et le lieutenant-colonel Barathier de le représenter.

MM. Judet et Barattier adressèrent alors au commandant Driant la lettre suivante :

Paris, le 3 janvier 1906.

Mon cher ami,

Vous nous demandez d'être vos témoins et d'accorder, en votre nom, au général Percin la réparation qu'il vous demande pour votre article de l'*Eclair*.

Nous sommes entièrement à votre disposition. Nous nous bornerons à vous rappeler que dans des circonstances immémorables, les plus hautes personnalités de l'armée ont refusé d'avoir, avec le général Percin, d'autres rapports que ceux de service tant qu'il ne sera pas lavé des accusations portées contre lui.

Avez-vous réfléchi à l'objection que créent ces précédents ?

Croyez, mon cher ami, etc.

Ernest.

Le commandant Driant répondit :

Mes chers amis,

J'ai outragé le général Percin parce qu'il a organisé la délation dans l'armée, et tout ce qui pourra se passer entre lui et moi n'empêchera pas qu'il l'ait organisée.

Je l'ai outragé volontairement. Il me demande une réparation personnelle. Accordez-lui, je vous en prie, tout ce qu'il voudra.

Commandant DRIANT.

Une rencontre a donc eu lieu hier jeudi.

A la 2e reprise, le général Percin a été atteint d'une blessure pénétrante d'un centimètre environ à l'avant bras.

A la 13e reprise le combat a été arrêté à la suite d'une nouvelle blessure intéressant les mêmes régions.

Graves incidents au Maroc

Tanger. — On annonce que le capitaine du port de Masagan a consigné les barques affrétées par M. Lescoul, hôtelier français, et qui servaient au transport des voyageurs. Le hôtelier a été emprisonné et bâtonné.

Le Maghzen nie aux étrangers le droit de faire le service des voyageurs avec des barques privées dans le port de Masagan bien que ce principe soit admis à Tanger.

Le Caïd de Masagan est en pourparlers avec la maison allemande Ficka pour vendre un mamelon situé près de la ville et qui constitue un point stratégique important.

On assure que certaines maisons françaises seraient disposées à le vendre avec des bénéfices énormes à une maison allemande subventionnée, ce qui donnerait ainsi le droit au gouvernement allemand de revendiquer devant la conférence d'Algésiras de nombreux intérêts immobiliers au Maroc.

Naufrage

Brest. — Les sloops *Clocher du Village* et *Noël*, ont sombré par suite d'une violente rafale entre Ouessant et le Conquet.

Les équipages ont été sauvés.

La mariage de la sœur d'Alphonse XIII

Paris. — Le prince Ferdinand de Bavière, avec une suite nombreuse, est arrivé à Paris par l'Express-Orient ; il est reparti par le quai d'Orsay se rendant à Madrid.

Le prince avait été précédé de la mission militaire de Bavière se rendant au mariage du prince avec l'infante Marie-Thérèse, sœur du roi Alphonse XIII.

AUTRICHE, SERBIE & BULGARIE

Francfort. — Le correspondant de la *Gazette de Francfort* à Sofia, dit que le gouvernement austro-hongrois avait menacé le gouvernement serbe d'une rupture des rapports diplomatiques au cas où il ne publierait pas immédiatement le traité de commerce conclu avec la Bulgarie.

C'est à la suite de cette menace que les gouvernements de Sofia et de Belgrade ont décidé de présenter aux Sobraniec le texte du nouveau traité de commerce serbo-bulgare.

Le correspondant ajoute que dans les milieux autorisés de Sofia on est prêt à la lutte acharnée qui va s'engager entre l'Autriche-Hongrie d'une part et la Serbie et la Bulgarie réunies d'autre part.

La famine au Japon

Londres. — Suivant des renseignements fournis par le steamer *Empress of India*, venant du Japon et arrivé hier à San-Francisco, des milliers de personnes meurent de faim dans le Nord du Japon.

Dans la Nyaga, plus de la moitié de la population est dans le dénuement le plus absolu.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

La fraude des cafés à Armentières.

La Cour d'appel de Douai (Chambres correctionnelles) avait entendu en décembre dernier, les plaidoiries et le réquisitoire concernant l'affaire de contrebande des cafés dans laquelle était inculpé M. Bouthen, épicier à Armentières, qui en janvier 1905 fut l'objet d'un procès-verbal de l'administration des douanes pour avoir reçu deux sacs de cafés que des fraudeurs venaient de jeter dans son magasin.

M. Bouthen a toujours nié d'une façon formelle avoir commandé le café qui lui fut apporté d'une façon aussi bizarre, et il déposa une plainte en faux contre les douaniers verbalisteurs qu'il accusait « d'être d'accord » avec des fraudeurs, dans le but de recueillir les avantages réservés aux douaniers et indicateurs qui font condamner les délinquants en matière de fraude.

Ce mers dernier, le tribunal correctionnel de Lille, saisi par l'inculpé d'une exception de faux incident, repoussa ce moyen, auquel Bouthen voulait recourir pour faire la preuve que le douanier Leignel et ses collègues étaient d'accord avec un indicateur avéré de la douane lorsque celui-ci jeta deux balles de café, dans le magasin à Bouthen. Et ce dernier fut condamné à six jours de prison avec sursis et à deux amendes de 500 et 300 francs.

La Cour d'appel de Douai a jugé que le Tribunal de Lille a souverainement apprécié les faits ainsi que la question de droit ; que l'enquête menée par M. Delalé avait prouvé l'inanité des accusations formulées contre les douaniers verbalisteurs et que dès lors, le prévenu ne pouvait plus être admis à prouver des faits reconnus inexacts par le juge d'instruction.

En conséquence, la Cour confirme purement et simplement le jugement du Tribunal de Lille.

Epilogue des troubles de Neuvilly

Le Tribunal civil de Cambrai a condamné la commune de Neuvilly à payer à Mme Cayez et à M. Banquart-Cayez 73.584 fr. 98, valeur de l'immeuble et des effets incendiés par les grévistes en 1904.

La commune de Neuvilly a interjeté appel et l'affaire a été examinée par la première Chambre civile de la Cour de Douai.

Me Dubron plaidait pour la commune